

Barème des honoraires maximum de l'agence

De 0 à 50 000 €

5 000 € TTC

De 50 001 € à 120 000 €

9 % du prix de vente

De 120 0001 € à 170 000 €

8 % du prix de vente

De 170 001 €cà 250 000 €

7 % du prix de vente

Au-delà de 250 000 €

6 % du prix de vente

Ces pourcentages sont calculés sur le prix hors honoraires et sont à la charge du vendeur

Locations:

Entremise et négociation : 100 € TTC

Visite, constitution du dossier, rédaction d'acte : 8 € TTC /m² pour le bailleur et pour le locataire

Etat des lieux : 3 € TTC /m² pour le bailleur et pour le locataire

Barème établi le 28/03/2022 TVA en vigueur de 20 %

En cas de vente d'un mandat avec délégation, les honoraires dus seront ceux du mandat initial.

SARL ACM IMMO au capital de 3 000 €RCS CAEN 829824 473 – Carte Professionnelle n°CPI 1401 2017 000 020 768 Préfecture de CAEN – Caisse de Garantie CEGC 16 rue Hoche – Tour Kupka B TSA 39999 – 92919 LA DEFENSE CEDEX Montant 110 000 €